Image not found or type unknown

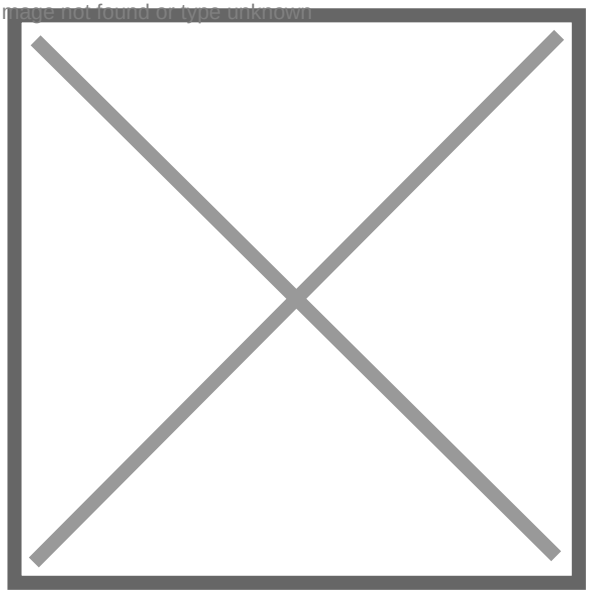

Probleme de réglement de plombreri

Par **gwendo 89**, le **08/08/2011** à **21:22**

Bonjour,
j'ai eu un souci de ballon d'eau chaude(plus d'eau chaude justement). nous avons essayer de joindre le proprio sans suc-cet car celui-ci est parti en vacance, nous lui avons laisser un message au bout de trois jour. ensuite vu l'urgence car j'ai un enfant en bas age, j'ai appeler un plombier qui à envoyer la facture au proprio, mais celui-ci refuse de la payer en disant:"vous ne m'avait pas prévenu."
Il nous menace de voir ça en justice ou de nous virer de l'appart.
Que doit-je faire sachant qu'on lui est laisser un message qu'il nie ?

Par **mimi493**, le **08/08/2011** à **21:26**

Vous virer de l'appart, il ne peut pas, ni vous trainer en justice puisque c'est vous qui demandez qu'il paye et donc ça sera à vous de le trainer en justice.

Est-ce que vous faites faire l'entretien annuel du chauffe-eau ?
Qu'est-ce qui a été réparé ?

Il est difficile de parler d'urgence concernant l'eau chaude, on peut s'en passer quelques jours.

Par **gwendo 89**, le **08/08/2011** à **21:30**

l'entretien annuel n'a jamais était fait, c'est lui qui doit le faire ou nous?

et c'est la résistance que le plombier à changer

Par **mimi493**, le **08/08/2011** à **21:59**

C'est à vous de le faire (rinçage annuel, vérification des joints, clapets et robinets)

[citation]et c'est la résistance que le plombier à changer [/citation] et vous l'avez fait, sans faire faire de devis, sans prendre un autre avis avant de faire une si grosse réparation ? La facture doit être salée
C'est très très litigieux, d'autant que vous n'avez aucune preuve d'avoir prévenu votre bailleur, ni d'avoir fait l'entretien de l'appareil.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés